UTILISATION DES OUTILS NUMÉRIQUES ET MATÉRIELS INNOVANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES QUESTIONS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

ARTISANAT DU BTP - ENQUÊTE NATIONALE - 2018

OPPBTP La prévention BTP
CAPEB L'Artisanat du Bâtiment
cnatp Les artisans des Travaux Publics et du Paysage
IRIS ST SANTÉ & SÉCURITÉ DES ARTISANS DU BTP-PAYSAGE

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

RESPONSABLE DE L'ÉTUDE

L'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail) est un organisme dédié aux questions de santé et de sécurité des entreprises artisanales du BTP et du Paysage. L'institut est reconnu «Pôle d'innovation » par les pouvoirs publics depuis 2009. L'IRIS-ST a pour ambition d'accompagner les entreprises artisanales du BTP et Paysage dans la mise en œuvre et l'animation de leur démarche de prévention et ainsi contribuer à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Pour en savoir plus : www.iris-st.org

PARTENAIRE DE L'ENQUÊTE

L'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics) est l'organisme de la branche du BTP en matière de prévention, santé, sécurité et amélioration des conditions de travail. Ses missions sont de conseiller, former et informer les entreprises du BTP.

Pour en savoir plus : www.preventionbtp.fr

PARTIES PRENANTES

La CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) est représentative de l'ensemble des entreprises du Bâtiment et notamment des entreprises artisanales.

Pour en savoir plus : www.capeb.fr

La CNATP (Chambre Nationale de l'Artisanat des Travaux Publics et du Paysage) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage.

Pour en savoir plus : www.cnatp.org

OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE

Engagé depuis de nombreuses années pour la prévention des risques dans les entreprises artisanales du BTP, l'IRIS-ST, en partenariat avec la CAPEB, la CNATP et l'OPPBTP, a mené une enquête nationale afin d'identifier les principales utilisations des outils numériques et matériels innovants dans les entreprises artisanales du BTP. L'étude s'intéresse également aux attentes et besoins des entreprises artisanales en matière d'outils numériques et de matériels innovants pour mettre en place leur démarche de prévention.

CHIFFRES CLÉS

44%

DES INTERROGÉS UTILISENT UN OUTIL EN LIGNE POUR RÉALISER L'ÉVALUATION DES RISQUES

49%

DES INTERROGÉS SONT INTÉRESSÉS PAR DES APPLIS LEUR PERMETTANT DE SENSIBILISER LEURS SALARIÉS

31%

DES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE SE SENTENT PRÊTS À UTILISER UN EXOSQUELETTE POUR CERTAINES DE LEURS ACTIVITÉS DE TRAVAIL

46%

DES CHEFS D'ENTREPRISE INTERROGÉS SERAIENT INTERESSÉES POUR UTILISER DES EPI OU BALISAGES CONNECTÉS DURANT LEUR TRAVAIL

LES FAITS MARQUANTS DE L'ENQUÊTE

Globalement, les chefs d'entreprise artisanale sont utilisateurs ou montre un intérêt pour les nouvelles technologies et outils numériques. Ils souhaitent intégrer les bonnes pratiques d'usage des outils numériques dans l'animation de leur démarche de prévention.

> **Bonne utilisation des outils adaptés aux entreprises artisanales**

Le nouvel outil d'évaluation des risques de l'OPPBTP monDocUnique Prem's, lancé en janvier 2018, est connu (43% des interrogés) et utilisé (7% des interrogés) par les chefs d'entreprise artisanale. Ces chiffres montrent l'intérêt de créer des outils adaptés aux TPE du BTP pour les toucher plus facilement.

> **Besoin d'échanges dans les formations**

Les chefs d'entreprise artisanale du BTP apparaissent de plus en plus intéressés par les formations en ligne. Toutefois, un nombre non négligeable restent attachés aux formations en présentiel et leur accordent beaucoup d'importance parce qu'elles permettent d'échanger avec d'autres stagiaires et le formateur.

> **Besoin d'applications pour sensibiliser les salariés**

Les chefs d'entreprise interrogés souhaitent sensibiliser leurs salariés sur les questions de santé et de sécurité.

DES PISTES DE RÉFLEXION

> **Accompagner les chefs d'entreprise dans la sensibilisation et l'information de leurs salariés sur les questions de santé et de sécurité**

Les chefs d'entreprise artisanale sont intéressés par des outils et des applications clés en main pour les aider à sensibiliser leurs salariés. Les partenaires doivent travailler sur le développement de ces outils car il s'agit d'un besoin récurrent énoncé par les artisans du BTP.

> **Accompagner les chefs d'entreprise dans la réalisation de leurs actions de prévention**

Les chefs d'entreprise ont également besoin de check-lists pour les aider dans la réalisation de certaines tâches (vérifications des engins, du matériel) et de modes opératoires concernant des situations de travail « classiques » par métier et par activité. Certains outils existent et sont d'ores et déjà présents sur les sites des partenaires mais ils sont visiblement peu connus par les entreprises artisanales. Il faut donc les rendre plus accessibles et poursuivre la communication.

> **Développer les formations en ligne et les formations utilisant la réalité virtuelle et la réalité augmentée**

Les organismes de formation ont un rôle à jouer dans le développement de ces nouvelles pratiques de formation qui sont un atout pour remédier à certaines contraintes (déplacements, durée, ...). Les chefs d'entreprise sont intéressés par ces formations mais elles doivent être combinées avec des formations en présentiel pour ne pas négliger les échanges avec les autres professionnels et le formateur. Il faut inciter les entreprises à en suivre pour lever les freins et mettre fin aux idées reçues.

> **Développer les exosquelettes et EPI connectés adaptés aux besoins des entreprises artisanales en travaillant avec des industriels**

Les industriels doivent prendre en compte les besoins et spécificités des entreprises artisanales dans le développement de ces matériels innovants.

L'ADMINISTRATIF

LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'ENTREPRISE

POUR LA GESTION DE LEUR ENTREPRISE, LES ARTISANS UTILISENT DES LOGICIELS SPÉCIFIQUES POUR :

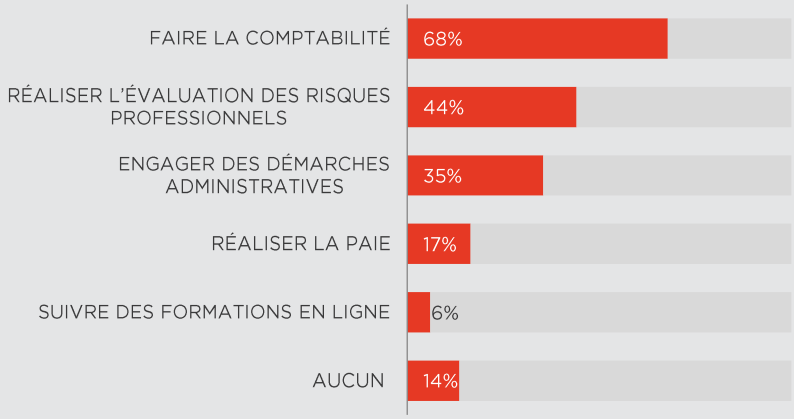

La majorité des entreprises artisanales du BTP sont équipées de logiciels spécifiques pour réaliser leur comptabilité. Presque la moitié des entreprises interrogées réalisent leur évaluation des risques professionnels en ligne. Ce taux d'utilisation montre l'intérêt des entreprises artisanales pour les outils qui facilitent la gestion de l'entreprise au quotidien. Ils sont toutefois moins nombreux à engager des démarches administratives en ligne (déclarations d'accident du travail, déclarations fiscales, ...) ou réaliser la paie via un logiciel spécifique ou sur internet. Ces outils sont peut-être moins adaptés aux entreprises artisanales.

Note : La réalisation des devis et des factures est traitée dans la partie Le chantier/La gestion du chantier, page 7.

Zoom artisans travaillant seuls :
Les artisans travaillant seuls suivent la même tendance et utilisent des logiciels ou outils en ligne principalement pour réaliser leur comptabilité (43%). Ils sont moins nombreux à réaliser leur évaluation des risques professionnels (4%) ou engager des démarches administratives (12%). Ce faible résultat s'explique par le fait que ces dernières tâches sont liées à la présence de salariés au sein de l'entreprise. Par exemple, le Document Unique est obligatoire pour les entreprises comptant au moins un salarié. Pour finir, 37% d'entre eux indiquent n'utiliser aucun logiciel ou outil en ligne pour la gestion administrative de leur entreprise.

Même si la tendance reste la même, ces résultats varient en fonction de la taille de l'entreprise. Plus la taille de l'entreprise augmente, plus les chefs d'entreprise ont tendance à utiliser des logiciels ou outils en ligne pour la gestion administrative de leur entreprise.

RÉALISER LA COMPTABILITÉ

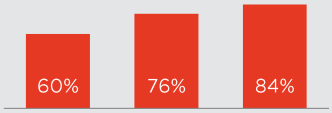

FAIRE L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ENGAGER DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

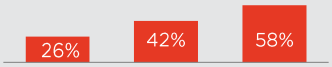

CERTAINES DÉMARCHES SONT EXTERNALISÉES (VIA COMPTABLES, PRESTATAIRES) :

84% LA PAIE

55% LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

44% LA COMPTABILITÉ

9% L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La paie est largement externalisée par les entreprises artisanales du BTP. Ceci explique le faible taux d'équipement en logiciels de paie dans ces entreprises. Environ la moitié des artisans externalisent également leurs démarches administratives et leur comptabilité. L'évaluation des risques est peu externalisée, ceci est positif car le chef d'entreprise qui travaille au quotidien avec ses salariés est le mieux à même de faire une évaluation des risques efficace.

L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

43%

DES ENTREPRISES ARTISANALES INTERROGÉES CONNAISSENT L'OUTIL EN LIGNE MONDOCUNIQUE PREM'S DE L'OPPBTP

Zoom sur le nouvel outil d'évaluation des risques de l'OPPBTP :
L'OPPBTP a sorti, en janvier 2018, un nouvel outil d'évaluation des risques à destination des entreprises artisanales du BTP : « monDocUnique Prem's ». Cet outil, organisé par métier, permet aux entreprises d'étudier les six principaux risques de leur métier puis de mettre en œuvre les actions de prévention en santé et sécurité prioritaires pour éviter les risques majeurs. L'évaluation permet de traiter simplement les principaux risques et aide ainsi les entreprises novices en prévention à acquérir facilement une méthode d'analyse des risques.

CONNAISSANCE DE L'OUTIL MONDOCUNIQUE PREM'S GRÂCE À :

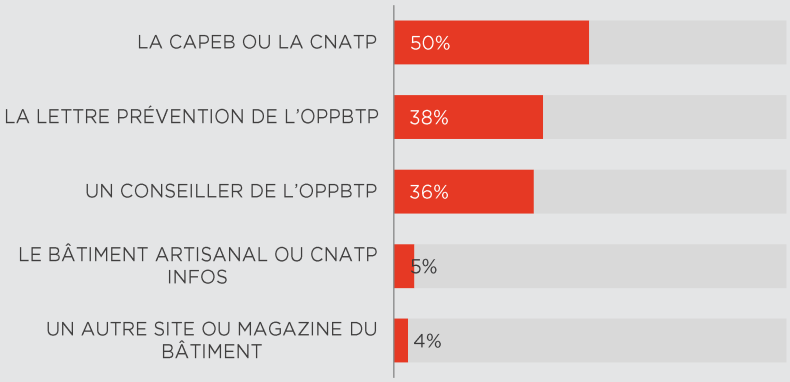

Les chefs d'entreprise interrogés ont connaissance de l'outil principalement grâce à la CAPEB et la CNATP. Il faut noter que ce chiffre peut être surestimé étant donné que la majorité des répondants à cette enquête sont adhérents à une organisation professionnelle. Les outils de communication et conseillers de l'OPPBTP sont également de bons relais de diffusion de l'information.

LES ENTREPRISES INTERROGÉES ONT RÉALISÉ LEUR DOCUMENT UNIQUE AVEC :

39%

L'OUTIL MONDOCUNIQUE DE L'OPPBTP DISPONIBLE DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES

28%

UN SUPPORT DÉMATÉRIALISÉ (EXCEL OU WORD)

12%

LE DOCUMENT UNIQUE N'EST PAS RÉALISÉ

7%

LE NOUVEL OUTIL MONDOCUNIQUE PREM'S DE L'OPPBTP DISPONIBLE DEPUIS JANVIER 2018

Les outils proposés par l'OPPBTP sont largement utilisés par les entreprises artisanales pour réaliser leur Document Unique. 7% des entreprises interrogées ont réalisé leur évaluation des risques professionnels avec le nouvel outil monDocUnique Prem's. Compte tenu de la récente sortie de cet outil, ce résultat est encourageant et montre tout l'intérêt de créer des outils spécialement adaptés aux entreprises artisanales. Il faut poursuivre le déploiement de l'outil et laisser le temps aux entreprises de l'appréhender.

88% des entreprises interrogées ont réalisé leur Document Unique. Ce résultat est légèrement supérieur au résultat de l'enquête sur « la réalisation et l'utilisation du Document Unique dans les entreprises artisanales du BTP » (80%)[1], enquête réalisée en 2016 par l'IRIS-ST en partenariat avec la CAPEB, la CNATP et l'OPPBTP.

[1] Pour en savoir plus, RDV sur www.iris-st.org rubrique « Études ».

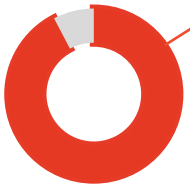

92%

DES ARTISANS QUI ONT UTILISÉ L'OUTIL MONDOCUNIQUE PREM'S ESTIMENT QU'IL EST ADAPTÉ À LEUR MÉTIER ET LEUR ENTREPRISE

Toutefois, certains chefs d'entreprise ont identifié quelques points à améliorer pour réaliser leur Document Unique avec ce nouvel outil :

- Le manque de temps (44%)
- L'identification des actions à réaliser (28%)
- L'identification des risques (23%)
- La planification des actions (23%)
- L'élaboration du plan d'actions (21%)
- L'ergonomie du site (13%)

Comme souvent, la principale difficulté mise en évidence par les entreprises artisanales du BTP est le manque de temps à dédier aux tâches administratives.

LES FORMATIONS

UN INTÉRÊT PARTAGÉ POUR LES FORMATIONS EN LIGNE

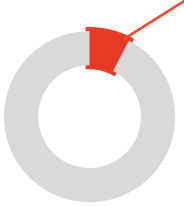

8%

DES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE ONT DÉJÀ SUIVI OU FAIT SUIVRE À LEURS SALARIÉS UNE FORMATION EN LIGNE

Zoom artisans travaillant seuls :
Les artisans travaillant seuls ne se différencient pas, sur ce point, des entreprises artisanales.

Les chefs d'entreprise artisanale sont peu nombreux à avoir suivi ou fait suivre une formation en ligne. Ceci peut éventuellement s'expliquer par une offre de formation en ligne encore peu déployée.
Les artisans ayant testé ces formations ont suivi principalement des formations liées à la gestion de l'entreprise (comptabilité, gestion, paie, ...) ou à la sécurité (management de la sécurité). Les tâches administratives représentant un facteur de stress important pour les chefs d'entreprise artisanale (52% d'après le Baromètre Artisanté BTP réalisé par l'IRIS-ST en 2018[2]), ces formations constituent donc un levier intéressant pour le diminuer.

Les répondants privilégient les formations en ligne pour leurs salariés (52% des 8% de répondants ayant déjà suivi une formation en ligne sont des salariés). Ces formations ont également été suivies par le chef d'entreprise (34% des répondants), le/la conjoint(e) d'artisan (16% des répondants) ou encore le/les chef(s) d'équipe de l'entreprise (11% des répondants).
À noter également que plus l'entreprise compte de salariés, plus le chef d'entreprise a tendance à suivre ou faire suivre à ses salariés des formations en ligne (19% des entreprises de 10 à 19 salariés contre 5% des entreprises de 1 à 5 salariés).

SUR LES 92% D'ENTREPRISES ARTISANALES QUI N'ONT PAS ENCORE SUIVIES DE FORMATIONS EN LIGNE :

44%

DES ENTREPRISES INTERROGÉES SE SENTENT PRÊTES À SUIVRE OU À FAIRE SUIVRE À LEURS SALARIÉS UNE FORMATION EN LIGNE

Près de la moitié des chefs d'entreprise artisanale qui n'ont pas encore réalisé de formations en ligne aimeraient en tester ou en faire tester à leurs salariés. Les entreprises artisanales du BTP apparaissent donc de plus en plus intéressées par cette nouvelle façon d'acquérir des connaissances et compétences. Il faut inciter les organismes de formation à développer les formations en ligne et poursuivre l'information et la sensibilisation sur l'intérêt de ces nouvelles pratiques.
Les chefs d'entreprise de plus de 40 ans sont plus nombreux à être intéressés par les formations en ligne (37% des chefs d'entreprise de moins de 40 ans contre 46% des chefs d'entreprise de 41 ans à plus de 60 ans).

Zoom artisans travaillant seuls :
Ils semblent un peu moins nombreux à être intéressés par les formations en ligne : 37% d'entre eux souhaiteraient suivre une formation en ligne. Ceci peut s'expliquer par le fait que les chefs d'entreprise employant des salariés sont principalement intéressés par les formations en ligne pour leurs salariés et non pour eux même.

[2] Pour en savoir plus, RDV sur www.iris-st.org rubrique « Études ».

LES THÉMATIQUES PRIVILIGIÉES PAR LES 44% D'ENTREPRISES ARTISANALES QUI SOUHAITENT SUIVRE DES FORMATIONS EN LIGNE SONT :

65%
LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

58%
LA TECHNIQUE MÉTIER (TECHNIQUE DE POSE, TECHNIQUE DE RÉALISATION, ...)

49%
LA GESTION (BUREAUTIQUE, JURIDIQUE, ADMINISTRATIF, ...)

Et plus précisément :
- La gestion de la sécurité (65%)
- Le travail en hauteur (50%)
- Le risque routier (45%)
- Les produits dangereux (43%)
- L'électricité (34%)
- La conduite d'engins (25%)

Zoom artisans travaillant seuls :
Les artisans travaillant seuls prêts à suivre une formation en ligne sont moins intéressés par les formations à la santé et la sécurité que les chefs d'entreprise employant des salariés (respectivement 29% contre 65%). Ceci peut être corrélé avec « l'Observatoire des formations à la prévention »[3] qui montre que la proportion de salariés suivants une formation à la prévention est beaucoup plus importante que la proportion de chefs d'entreprise et travailleurs indépendants. D'après cette étude, en 2016, 94% des stagiaires des formations à la prévention sont des salariés contre 6% de chefs d'entreprise. Ce constat s'explique en partie par une obligation de formation à la sécurité portée essentiellement sur les salariés.

Les chefs d'entreprise artisanale prêts à suivre ou faire suivre une formation en ligne à leurs salariés sont principalement intéressés par les formations à la santé et la sécurité au travail avec notamment les formations liées à la gestion de la sécurité (management de la sécurité, réalisation du Document Unique, accueil sécurité, ...), les formations au travail en hauteur (échafaudages, ...), les formations au risque routier ou encore les formations liées aux produits dangereux (amiante, silice, ...). Ce classement est différent des pratiques des entreprises artisanales en termes de suivi des formations à la prévention. En effet, d'après « l'Observatoire des formations à la prévention dans les entreprises artisanales du BTP »[3], les formations les plus suivies en 2016 sont les formations obligatoires à la sécurité (49% des effectifs stagiaires) avec la conduite d'engins (26% des formations à la prévention suivies), le travail en hauteur (18%), le secourisme (18%) et l'électricité (17%). Ainsi, les répondants de l'enquête semblent plus intéressés pour réaliser des formations en ligne leur apportant des connaissances et compétences en matière de gestion de la prévention telles que le management de la sécurité ou la prévention du risque routier mais suivent principalement les formations obligatoires à la sécurité.

56% DES ENTREPRISES INTERROGÉES NE SOUHAITENT PAS SUIVRE OU FAIRE SUIVRE À LEURS SALARIÉS DES FORMATIONS EN LIGNE

RAISONS INDIQUÉES PAR LES ENTREPRISES NE SOUHAITANT PAS SUIVRE DE FORMATIONS EN LIGNE

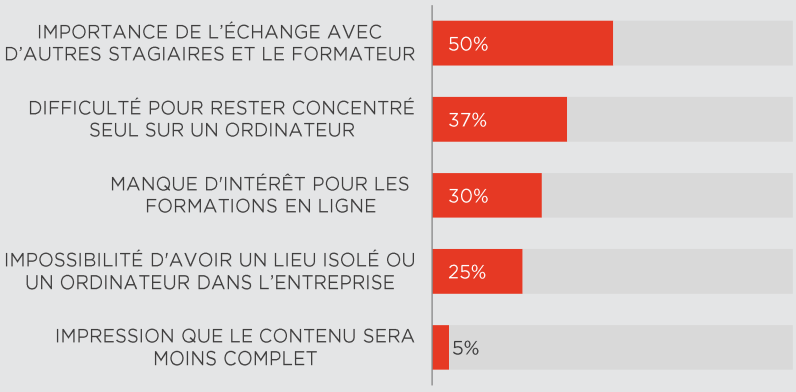

Les formations en ligne présentent de nombreux avantages : gain de temps, adaptées au rythme de chacun, économie des coûts de déplacement, ... Les artisans réfractaires aux formations e-learning accordent beaucoup d'importance à l'échange avec d'autres stagiaires et le formateur. Il faut donc envisager de mieux communiquer sur l'intérêt de ces formations afin de faire tomber les freins des entreprises artisanales. En effet, certaines formations en ligne peuvent se faire en visio avec un formateur et d'autres stagiaires ce qui crée de l'échange. De plus, dans la majorité des cas, les formations nécessitant une partie pratique se déroulent en deux temps : une partie théorique en ligne et une partie pratique en présence du formateur. Dans l'ensemble, les chefs d'entreprise ne doutent pas de la qualité du contenu des formations en ligne.

Zoom artisans travaillant seuls :
Presque la moitié des artisans travaillant seuls qui ne souhaitent pas suivre des formations en ligne, indiquent ne pas être intéressés par ce genre de formation (41%).

[3] Observatoire réalisé tous les ans par l'IRIS-ST en partenariat avec la CAPEB, la CNATP et l'OPPBTP.
Pour en savoir plus, RDV sur www.iris-st.org rubrique « Études ».

UNE FAIBLE UTILISATON DES MODULES E-LEARNING D-CLIC DE L'OPPBTP

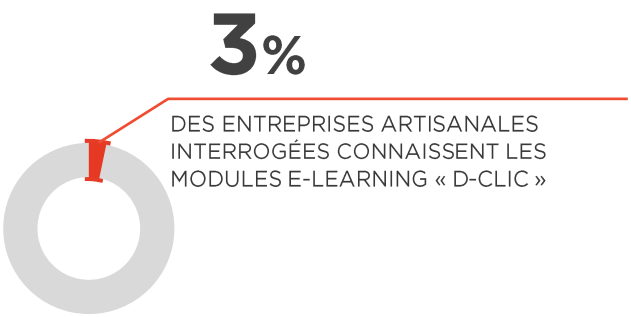

Ces entreprises se sont alors servies des modules « D-clic » pour :

- Mettre en place leurs propres actions de prévention en santé et sécurité (80%)
- S'informer sur un risque précis (60%)
- Sensibiliser leurs salariés sur un risque précis (60%)

Les modules D-clic de l'OPPBTP semblent encore peu connus des chefs d'entreprise artisanale d'où la nécessité de poursuivre la communication sur cette collection.

UNE APPÉTENCE POUR SUIVRE DES FORMATIONS AVEC LA RÉALITÉ VIRTUELLE ET AUGMENTÉE

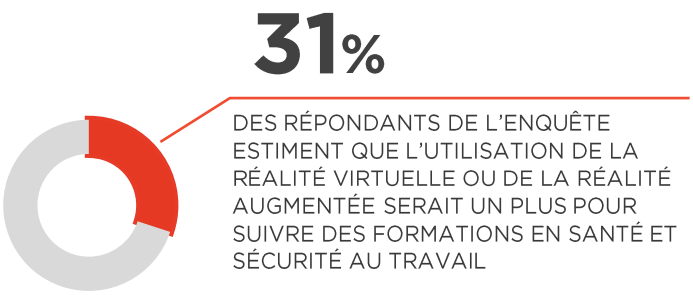

Zoom artisans travaillant seuls :
17% des artisans travaillant seuls sont intéressés par l'utilisation de la réalité virtuelle ou de la réalité augmentée dans une formation en santé et sécurité au travail.

THÉMATIQUES SOUHAITÉES POUR DES FORMATIONS EN RÉALITÉ VIRTUELLE OU AUGMENTÉE

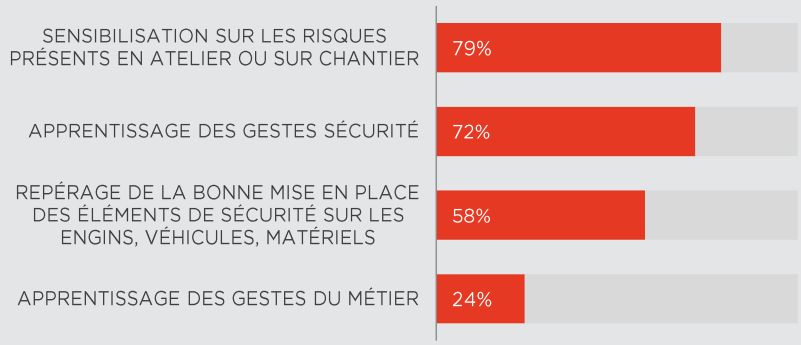

Ces nouvelles technologies, encore peu utilisées dans la formation professionnelle continue, pourraient être un atout pour améliorer le suivi des formations par les entreprises artisanales du BTP. Les répondants de l'enquête semblent intéressés par la réalité virtuelle et la réalité augmentée pour la sensibilisation sur les risques présents en atelier ou sur chantier (détection des situations dangereuses, mise en conformité de la situation), pour l'apprentissage des gestes sécurité (montage et démontage d'échafaudage, gestes et postures de travail pour limiter les contraintes physiques, conduite d'engins, consignation électrique) ou encore par le repérage de la bonne mise en place des éléments de sécurité sur les engins, véhicules, matériels grâce à la réalité augmentée. Les artisans sont attirés par ces formations qui permettent d'aborder des thématiques sécurité en condition réelle de travail sur un chantier ou dans un atelier, et de façon plus ludique.

LA GESTION DU CHANTIER

POUR LA CONCEPTION ET LA GESTION DE LEURS CHANTIERS, LES ARTISANS UTILISENT DES LOGICIELS SPÉCIFIQUES POUR :

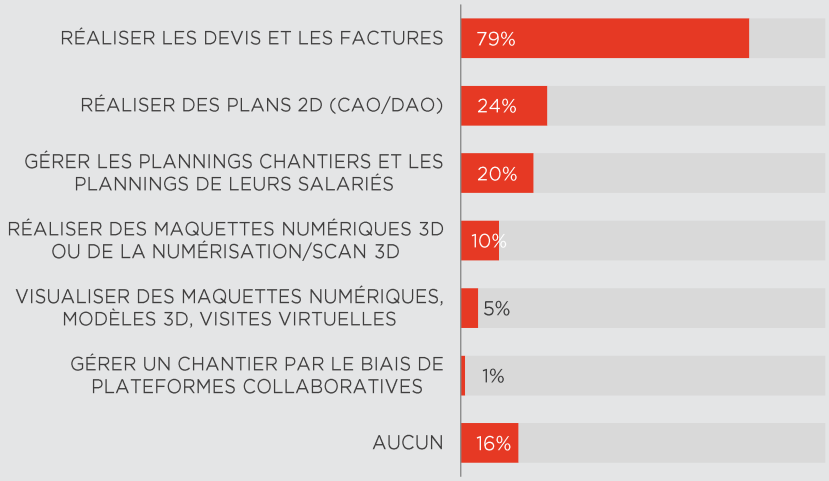

Zoom artisans travaillant seuls :
Les artisans travaillant seuls ne se différencient pas, sur ce point, des entreprises artisanales.

À noter quelques disparités en fonction de la taille de l'entreprise. Les chefs d'entreprise avec 6 à 9 salariés et avec 10 à 19 salariés sont plus nombreux à utiliser des outils numériques pour la gestion de leur chantier que les entreprises avec 1 à 5 salariés. Les chefs d'entreprise avec 10 à 19 salariés sont plus d'un tiers (36%) à réaliser des plans 2D et 19% à réaliser des maquettes numériques 3D ou de la numérisation/scan 3D.

On remarque également que les nouvelles générations sont plus à l'aise avec les outils numériques. Les chefs d'entreprise de moins 40 ans sont plus nombreux à réaliser des plans 2D (31%), des maquettes numériques 3D et de la numérisation/scan 3D (14%). Ces résultats correspondent à une tendance générale : les personnes plus jeunes sont plus intéressées par les nouveautés numériques que leurs ainés.

Pour la gestion de leur chantier, les chefs d'entreprise artisanale du BTP utilisent principalement des logiciels pour réaliser leurs devis et leurs factures. Ce résultat est concordant avec les résultats de « l'Étude d'impact de la transition numérique sur le secteur de la construction »[4] réalisée par Constructys, dans laquelle 78% des entreprises interrogées indiquent utiliser des outils numériques pour réaliser leurs devis. Toutefois, ils sont moins nombreux à en utiliser pour gérer les plannings de leurs chantiers et de leurs salariés.

Les chefs d'entreprise artisanale interrogés semblent beaucoup moins utilisateurs d'outils numériques spécifiques à la construction. Ainsi, à peine un quart d'entre eux réalisent des plans 2D en CAO/DAO* et ils sont encore moins nombreux à réaliser des maquettes numériques 3D (CAO/DAO*) ou de la numérisation/scan 3D pour, par exemple, numériser un chantier en réhabilitation ou pour montrer aux clients le rendu d'un projet. Pourtant, ce genre d'outils pourrait être un atout pour gagner de nouveaux chantiers et anticiper des problèmes liés à sa réalisation. De même, ils sont peu nombreux à visualiser des maquettes numériques, modèles 3D, visites virtuelles via des outils en ligne ou à gérer leur chantier par le biais de plateformes collaboratives spécialisées. Ainsi, le BIM n'est pas encore utilisé et connu par les artisans du BTP. Il apparait donc nécessaire de les accompagner à l'utilisation de ces nouveaux outils.

***CAO** : Conception Assistée par Ordinateur
***DAO** : Dessin Assisté par Ordinateur

7%

DES ENTREPRISES INTERROGÉES ONT FAIT APPEL À UN PRESTATAIRE POUR RÉALISER LEURS PLANS 2D ET/OU MAQUETTES NUMÉRIQUES 3D

Les chefs d'entreprise artisanale qui réalisent des plans 2D et/ou des maquettes numériques 3D, numérisation/scan 3D ont tendance à les réaliser eux même sans passer par un prestataire extérieur.

[4] Étude réalisée en 2017 par Constructys auprès de 829 entreprises du BTP toutes tailles confondues.

LES ENTREPRISES ARTISANALES RENCONTRENT DES DIFFICULTÉS POUR UTILISER LES OUTILS NUMÉRIQUES :

52%
LE MANQUE DE TEMPS POUR DÉVELOPPER L'UTILISATION DE CES OUTILS

40%
LE COÛT TROP ÉLEVÉ DES OUTILS

33%
LE MANQUE DE COMPÉTENCES POUR UTILISER CES OUTILS

19%
LES OUTILS NE SONT PAS CONNUS

14%
LES OUTILS NE SONT PAS ADAPTÉS AUX TPE

Zoom artisans travaillant seuls :
Les artisans travaillant seuls rencontrent les mêmes difficultés dans des proportions similaires.

La principale difficulté énoncée par les artisans interrogés pour utiliser ces outils numériques est le manque temps. Ceci est une difficulté récurrente du chef d'entreprise artisanale qui est sur tous les fronts : présence sur les chantiers aux côtés de ses salariés, réalisation de devis, gestion de l'administratif, des relations clients, des approvisionnements. Il est très sollicité et n'a plus beaucoup de temps à consacrer aux tâches annexes telle que la prise d'informations, la découverte de nouveaux outils, ... Une large proportion des interrogés estiment également que le coût des outils numériques est trop élevé et un tiers des répondants pensent manquer de compétences pour les utiliser. Ces chiffres sont en accord avec « l'Étude d'impact de la transition numérique sur le secteur de la construction »[3] de Constructys, dans laquelle 57% des TPE interrogées indiquent manquer de temps, 54% d'entre elles estiment que le coût des solutions numériques est trop élevé et 48% pensent manquer de compétences internes pour les utiliser. De même, d'après les résultats de l'enquête « Les jeunes et l'innovation dans le BTP »[5], les principales difficultés rencontrées par les entreprises du BTP pour être davantage innovantes sont à 38 % un manque de moyens financiers et à 32 % un manque de formation professionnelle adaptée. Il apparait nécessaire de poursuivre l'accompagnement des entreprises artisanales dans l'appropriation et l'utilisation des solutions numériques.

On note des disparités en fonction de l'âge du chef d'entreprise. Plus le chef d'entreprise est jeune, plus il estime manquer de temps et de moyens financiers pour utiliser les outils numériques. En effet, pour la plupart, ces chefs d'entreprise viennent de s'installer et ont peu de temps et de ressources financières à consacrer aux nouveautés numériques. A l'inverse, les jeunes chefs d'entreprise sont moins nombreux à considérer manquer de compétences pour utiliser ces outils, les jeunes générations étant plus à l'aise avec les outils numériques.

LA MOITIÉ DES ENTREPRISES ARTISANALES INTERROGÉES UTILISE LES OUTILS NUMÉRIQUES PLUSIEURS HEURES PAR JOUR

TEMPS CONSACRÉ À L'UTILISATION DES OUTILS NUMÉRIQUES

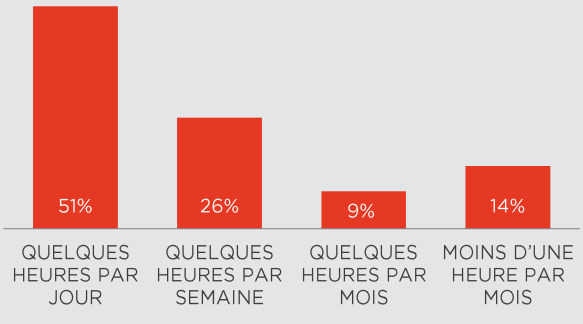

Zoom artisans travaillant seuls :
Les artisans travaillant seuls sont moins nombreux à utiliser des outils numériques tous les jours (26%) mais 40% d'entre eux les utilisent au moins quelques heures par semaine.

La moitié des TPE du BTP utilisent quotidiennement les outils numériques.

À noter que plus l'entreprise compte de salariés, plus le chef d'entreprise à tendance à passer du temps sur les outils numériques (44% des chefs d'entreprise avec 1 à 5 salariés passent plusieurs heures par jour sur les outils numériques contre 65% des chefs d'entreprise avec 10 à 19 salariés). De même, les chefs d'entreprise de moins de 40 ans sont plus nombreux à indiquer passer plusieurs heures par jour à utiliser des outils numériques (61% contre 49% des chefs d'entreprise de plus de 51 ans).

[5] Étude réalisée en 2018 par Infopro Digital pour le 3CA-BTP auprès de 6490 apprentis de 15 à 23 ans en formation dans les CFA du réseau du 3CA-BTP.

UNE UTILISATION PARTAGÉE DES APPLIS SUR SMARTPHONE OU TABLETTE SUR LE CHANTIER OU DANS L'ATELIER

41%

DES ENTREPRISES ARTISANALES INTERROGÉES UTILISENT DES APPLIS SUR SMARTPHONE OU TABLETTE AU QUOTIDIEN SUR LEUR CHANTIER OU DANS LEUR ATELIER

À peine la moitié des répondants de l'enquête indiquent utiliser des applis sur smartphone ou tablette lorsqu'ils travaillent sur leur chantier ou dans leur atelier. L'utilisation du smartphone tend à se démocratiser mais n'est pas encore répandue sur tous les chantiers. Lorsqu'ils sont sur leur chantier ou dans leur atelier, les artisans réalisent principalement leur activité de construction.

Zoom artisans travaillant seuls :
Les artisans travaillant seuls ne se différencient pas, sur ce point, des entreprises artisanales.

On remarque que les chefs d'entreprise de zone rurale ont tendance à moins utiliser d'applis sur smartphone ou tablette sur leur lieu de travail (39% des chefs d'entreprise de zone rurale contre 48% des chefs d'entreprise de zone urbaine). Ceci peut s'expliquer par la présence de zones blanches en région rurale dans lesquelles aucun réseau n'est disponible.

Cette disparité est également présente en fonction de l'âge des répondants. Plus l'âge du chef d'entreprise augmente moins il utilise des applis sur smartphone ou tablette sur son lieu de travail (55% des répondants de moins 40 ans contre 36% des répondants de plus de 51 ans). Ces résultats sont cohérents avec les pratiques de la population. Les jeunes sont davantage équipés que leurs ainés, ils ont été habitués à utiliser ces équipements dès leur plus jeune âge et les utilisent aisément sur leur lieu de travail.

LES ARTISANS QUI UTILISENT DES APPLIS S'EN SERVENT POUR :

93%
CONSULTER LEURS MAILS

91%
RELEVER DES INFORMATIONS, FAIRE DES PHOTOS SUR LEUR CHANTIER

89%
TROUVER UN ITINÉRAIRE AVEC LEUR GPS

69%
VÉRIFIER LA MÉTÉO

36%
CONSULTER DES DOCUMENTS RELATIFS À LEUR MÉTIER (PPSPS, MODES OPÉRATOIRES)

33%
GÉRER LES PLANNINGS CHANTIERS ET LES PLANNINGS DES SALARIÉS

24%
CONSULTER LA RÉGLEMENTATION ET LES NORMES FACE À UN ALÉA CHANTIER

21%
LOUER OU ACHETER DU MATÉRIEL EN DIRECT DU CHANTIER

12%
S'INFORMER SUR LES QUESTIONS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Les chefs d'entreprise artisanale du BTP se servent d'applis sur smartphone ou tablette pour réaliser des actions rapides leur demandant peu de réflexions : consulter des mails, relever des informations et faire des photos sur le chantier, utiliser le GPS, vérifier la météo. Ils sont moins nombreux à réaliser des actions leur demandant réflexion et concentration via leur smartphone et tablette (gestion des plannings, consultations de documents, réglementation, normes, ...). Les chefs d'entreprise préfèrent probablement réaliser ce genre d'opération dans un environnement plus calme. Ils sont aussi peu nombreux à louer ou acheter du matériel en ligne via une application.

59% DES CHEFS D'ENTREPRISE INTERROGÉS N'UTILISENT PAS D'APPLIS SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL CAR :

49%
LES APPLIS NE SONT PAS CONNUES

29%
MANQUE DE TEMPS POUR LES UTILISER

29%
MANQUE D'INTÉRÊT POUR CES APPLIS

11%
LES APPLIS NE SONT PAS ADAPTÉES AUX TPE

Près de la moitié des chefs d'entreprise qui déclarent ne pas utiliser d'applis sur leur smartphone ou tablette ne connaissent pas les applis à utiliser. Ainsi, le manque de connaissances des applis existantes alimente peut-être des perceptions erronées quant à leur utilisation.

INTÉRÊT POUR LES APPLIS LIÉES AUX QUESTIONS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

POUR LES AIDER À GÉRER LES QUESTIONS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ, LES ENTREPRISES INTERROGÉES TROUVENT UN INTÉRÊT AUX APPLIS SUIVANTES :

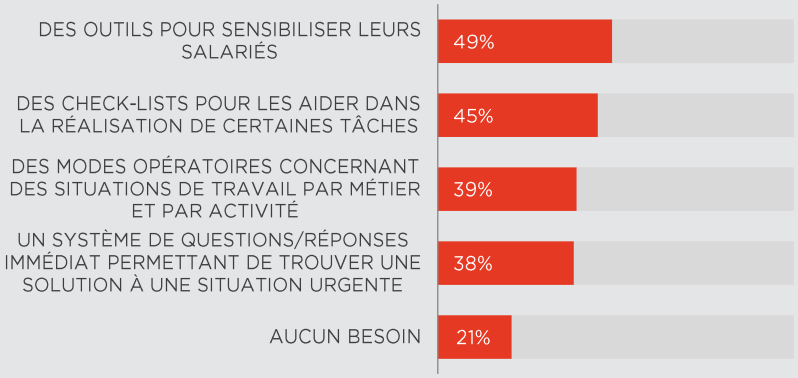

Zoom artisans travaillant seuls :
Les artisans travaillant seuls sont beaucoup moins intéressés par des applications leur permettant de les aider à gérer des questions de santé et de sécurité sur leur chantier. 64% d'entre eux estiment n'avoir aucun besoin de ce genre.

Concernant la taille de l'entreprise ou l'âge du chef d'entreprise, la tendance reste la même. Toutefois, les chefs d'entreprise avec 10 à 19 salariés sont plus nombreux à être intéressés par des applis pour les aider à gérer les questions de santé et de sécurité sur leur chantier. Ainsi, par exemple, 63% des chefs d'entreprise avec 10 à 19 salariés sont intéressés par des applis leur permettant de sensibiliser leurs salariés contre 43% des chefs d'entreprise avec 1 à 5 salariés. De même, comme précédemment, on note que les jeunes chefs d'entreprise sont plus intéressés par les outils numériques dont des applis pour gérer les questions de santé et de sécurité : 60% des chefs d'entreprise de moins de 40 ans sont intéressés par des check-lists pour les aider dans la réalisation de certaines tâches contre 42% des chefs d'entreprise de plus de 51 ans.

Les chefs d'entreprise interrogés semblent principalement intéressés par des applis leur permettant de sensibiliser leurs salariés. Ce besoin avait également été mis en évidence dans « l'Etude sur les actions de prévention mises en place dans les entreprises artisanales du BTP »[6] : la principale difficulté rencontrée par les chefs d'entreprise artisanale pour mettre en place leurs actions de prévention est le manque d'implication des salariés. Ils ont, en effet, besoin d'outils clés en main pour les aider à sensibiliser leurs salariés sur les questions de santé et de sécurité. Des applis sur smartphone ou tablette sembleraient répondre à leur demande. Les partenaires doivent développer ce genre d'outils pour les accompagner au mieux dans la sensibilisation de leurs salariés.

Presque la moitié des répondants de l'enquête sont également intéressés par des check-lists pour les aider dans la réalisation de certaines tâches (vérifications des engins, du matériel, autocontrôle, accueil sécurité) ainsi que des modes opératoires concernant des situations de travail par métier et par activité. Un certain nombre de documents de ce genre existe déjà sur les sites des partenaires. Il faut les rendre plus accessibles, notamment via une application, poursuivre la communication sur ces outils et éventuellement compléter l'offre existante.

Pour finir, 38% des répondants sont intéressés par un système de questions/réponses immédiat permettant de trouver une solution à une situation urgente. Ce besoin correspond parfaitement à l'agence en ligne Prévention BTP En Direct de l'OPPBTP[7] qui est une base de connaissance de plus de 400 questions accessibles depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette, et est complétée par une ligne téléphonique et un chat pour joindre les experts en prévention de l'OPPBTP rapidement et en direct.

[6] Pour en savoir plus, RDV sur http://www.iris-st.org/ rubrique « Études ».
[7] Pour en savoir plus RDV sur https://endirectavec.preventionbtp.fr/

LES MATÉRIELS INNOVANTS DE CHANTIER

DES EXOSQUELETTES POUR LIMITER LE PORT DE CHARGE

31%

DES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE SE SENTENT PRÊTS À UTILISER UN EXOSQUELETTE POUR CERTAINES ACTIVITÉS DE TRAVAIL

PRINCIPALEMENT POUR

90%

LIMITER LE PORT DE CHARGES LOURDES

54%

LES AIDER À GARDER LES BONNES POSTURES

Zoom artisans travaillant seuls :
29% des artisans travaillant seuls se sentent prêts à utiliser un exosquelette pour certaines de leurs activités de travail.

Les artisans non intéressés par les exosquelettes évoquent :

- Un équipement inadapté à leurs activités (41%)
- Des contraintes liées au port du matériel : poids, limitation des gestes (24%)
- Le coût trop élevé du matériel (24%)
- Une efficacité non prouvée (11%)

Mais 45% des répondants n'ont pas d'avis sur la question.

Les exosquelettes sont des équipements articulés, éventuellement motorisés, fixés sur le corps permettant de faciliter les mouvements des utilisateurs et limiter le poids des charges soulevées. En cours de déploiement dans le secteur et encore peu présents dans l'artisanat du BTP, ils représentent toutefois un attrait pour presque un tiers des chefs d'entreprise artisanale interrogés. À noter que les chefs d'entreprise de zone urbaine paraissent plus nombreux à être intéressés par les exosquelettes (38% des chefs d'entreprise de zone urbaine contre 28% des chefs d'entreprise de zone rurale).

Les chefs d'entreprise interrogés semblent principalement intéressés par les exosquelettes permettant de limiter le port de charges lourdes et de garder de bonnes postures. Les industriels doivent poursuive le développement de ces équipements en travaillant avec les professionnels sur le terrain pour qu'ils soient adaptés aux entreprises artisanales (polyvalence des salariés, activité des entreprises, prix, ...). Il faudra toutefois rester vigilant sur ces équipements qui, s'ils facilitent les tâches de manutention et les postures contraignantes, peuvent entrainer d'autres sollicitations (dos, bras, ...) et modifier le geste professionnel. L'OPPBTP travaille justement sur ces équipements afin d'identifier les impacts positifs ainsi que les effets contraignants engendrés pour la profession.

LES DRONES PRIVILIGIÉS POUR LE TRAVAIL EN HAUTEUR

38%

DES RÉPONDANTS DE L'ENQUÊTE SOUHAITERAIENT UTILISER UN DRONE AFIN DE RÉALISER DES DEVIS CONCERNANT DES TRAVAUX EN HAUTEUR

Les drones sont principalement utilisés dans le secteur du BTP pour les travaux en hauteur notamment pour inspecter l'état des toitures et réaliser des devis sans accéder au toit. Ainsi, sans surprise, les chefs d'entreprise ayant une activité de travail en hauteur (charpentiers, couvreurs) sont plus intéressés par l'utilisation de drones (61% des charpentiers, 57% des couvreurs).

De même, comme pour les formations en ligne ou les applis sur smartphone et tablette, les chefs d'entreprise de moins de 40 ans semblent plus intéressés par les drones (47%) que les chefs d'entreprise de plus de 51 ans (35%).

Zoom artisans travaillant seuls :
Les artisans travaillant seuls sont également intéressés par les drones, un tiers d'entre eux ont répondu positivement.

Les répondants qui ne souhaitent pas utiliser de drones indiquent que :

- Le matériel n'est pas adapté à leur activité (57%)
- Le matériel est encore trop cher (19%)
- La réglementation pour utiliser ce matériel leur semble contraignante : permis, accès limité (18%)
- Le matériel semble difficile à utiliser (15%)

24% d'entre eux n'ont pas d'avis sur la question.

LES EPI ET BALISAGES CONNECTÉS POUR FAVORISER LES POSTURES DE TRAVAIL

46%

DES ENTREPRISES INTERROGÉES POURRAIENT UTILISER DES EPI CONNECTÉS ET/OU BALISAGES CONNECTÉS DURANT LEUR TRAVAIL

PRINCIPALEMENT POUR

78%

FAVORISER LES BONNES POSTURES DE TRAVAIL

72%

COMME DISPOSITIF D'ALERTE EN CAS DE CHUTE OU MALAISE D'UN SALARIÉ

Zoom artisans travaillant seuls :
Ils sont moins nombreux à être intéressés par les EPI et balisages connectés (31%). Ceci peut s'expliquer par le fait qu'un certain nombre d'utilisations des EPI et balisages connectés concernent les salariés et moins les artisans travaillant seuls.

49%

LIMITER OU INTERDIRE UNE ZONE DANGEREUSE AUX SALARIÉS

Les objets connectés sont présents partout dans notre vie quotidienne : à la maison (électroménager, éclairage), dans les transports (vélo, voiture) et bien sûr au travail (stylos, vêtements de travail). Ces objets connectés arrivent sur les chantiers avec les EPI et les balisages connectés et peuvent être particulièrement utiles pour prévenir les risques professionnels : chutes de hauteur, chutes de plain-pied, contraintes physiques, heurts engin-piéton, ... Les artisans du BTP l'ont compris puisque presque la moitié des chefs d'entreprise interrogés sont intéressés par les EPI et balisages connectés notamment pour favoriser les bonnes postures et pour les utiliser comme dispositif d'alerte en cas de chute. Il parait important que les partenaires travaillent avec les industriels pour proposer aux entreprises artisanales des EPI et balisages connectés en phase avec leurs besoins et leurs chantiers.

Comme pour les exosquelettes, on note que les chefs d'entreprise de zone urbaine semblent plus nombreux à être intéressés par les EPI et balisages connectés que les chefs d'entreprise de zone rurale (respectivement 54% contre 42%). De même, les chefs d'entreprise plus jeunes sont légèrement plus intéressés par les EPI et balisages connectés que leurs ainés.

41%

LIMITER LE RISQUE DE HEURTS AVEC UN ENGIN

Les chefs d'entreprise qui ne sont pas intéressés par les EPI et balisages connectés sont nombreux à ne pas avoir d'avis pour le moment (46%) probablement car ils n'ont pas encore eu l'occasion de tester des EPI ou des balisages connectés. Ils estiment également que ces équipements ne sont pas adaptés à leur activité (32%), sont trop chers (25%), que leur efficacité n'a pas été prouvée (15%) ou encore qu'ils ne sont pas adaptés aux TPE (11%).

LA COMMUNICATION

LA COMMUNICATION DES ENTREPRISES ARTISANALES

POUR DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ DE LEUR ENTREPRISE, LES ARTISANS UTILISENT INTERNET POUR :

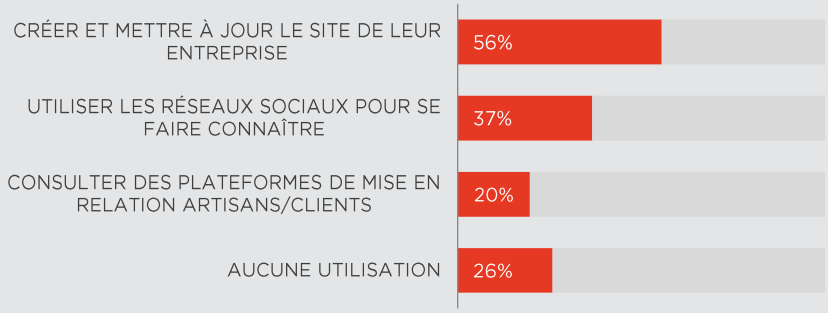

Ces chiffres sont concordants avec les résultats de l'enquête « Artisans et innovation »[8] de la CAPEB et Batiactu dans laquelle 48% des artisans interrogés indiquent posséder leur propre site internet et 48% d'entre eux utilisent les réseaux sociaux dans le cadre de leur activité professionnelle.

Zoom artisans travaillant seuls :
Les artisans travaillant seuls sont également intéressés par les possibilités qu'offre internet pour mettre en avant leur entreprise mais ils sont moins nombreux à avoir mis en place un site internet pour développer l'activité de leur entreprise (33%).

Les outils numériques et notamment internet offrent une meilleure efficacité commerciale pour les entreprises. Les chefs d'entreprises artisanales l'ont bien compris et sont nombreux à avoir un site internet ou à utiliser les réseaux sociaux pour faire connaitre leur activité. Pourtant un quart des répondants de l'enquête n'utilisent pas internet. On peut penser qu'il s'agit d'un problème de connaissance, de compétences et d'intérêt pour le web. Il faut poursuivre la sensibilisation des chefs d'entreprise réticents à l'utilisation d'internet afin qu'ils aient les mêmes opportunités que les autres.

À noter que plus l'entreprise compte de salariés plus elle possède un site internet et utilise les réseaux sociaux pour se faire connaître (50% des chefs d'entreprise avec 1 à 5 salariés ont un site internet contre 64% des chefs d'entreprise avec 10 à 19 salariés). Il n'y a pas de différence significative en fonction de l'âge du chef d'entreprise, toutefois et sans surprise, les chefs d'entreprise de moins de 40 ans utilisent plus facilement les réseaux sociaux pour faire connaître leur entreprise (56% contre 29% des chefs d'entreprise de plus de 51 ans).

D'APRÈS LES CHEFS D'ENTREPRISE INTERROGÉS, LES BÉNÉFICES D'INTERNET SONT :

68%
UNE MEILLEURE IMAGE DE L'ENTREPRISE

58%
UNE MEILLEURE COMMUNICATION AVEC LES CLIENTS

17%
AUCUN BÉNÉFICE

Zoom artisans travaillant seuls :
Les artisans travaillant seuls suivent la même tendance mais sont toutefois un peu moins nombreux à être convaincus de l'intérêt d'internet pour améliorer l'image de leur entreprise (55%).

Les chefs d'entreprise de moins de 40 ans ou encore les chefs d'entreprise de 10 et 19 salariés sont plus nombreux à s'intéresser à internet pour la communication externe de leur entreprise. Ainsi, par exemple, 77% des chefs d'entreprise avec 10 à 19 salariés pensent que les outils numériques donnent une meilleure image de leur entreprise contre 65% des chefs d'entreprise avec 1 à 5 salariés. De même, 72% des chefs d'entreprise de moins de 40 ans estiment que les outils numériques donnent une meilleure image de l'entreprise et 71% d'entre eux indiquent que cela leur permet de mieux communiquer avec leurs clients.

[8] Étude réalisée en 2018 par la CAPEB et Batiactu auprès de 450 artisans adhérents CAPEB.

MÉTHODE

MÉTHODOLOGIE

L'objectif de l'étude consiste à identifier au moyen d'un questionnaire en ligne les pratiques des entreprises artisanales du BTP en matière de prévention des risques professionnels.

Seuls les questionnaires complétés dans leur intégralité ont été conservés pour l'analyse des résultats. Les résultats présentés sont calculés sur la base du nombre de répondants.

CIBLE
Entreprises artisanales du BTP, employant de 1 à 19 salariés et n'employant pas de salarié, adhérentes à la CAPEB, la CNATP ou l'OPPBTP

PÉRIMÈTRE
France entière

MODE DE PASSATION
Enquête en ligne via mailing

PÉRIODE
Novembre 2018

UNE CIBLE SPÉCIFIQUE

Toute entreprise artisanale doit être inscrite au Répertoire des Métiers. En général, les sources statistiques ne permettent pas de distinguer les entreprises selon qu'elles soient inscrites ou non au Répertoire des Métiers. Ainsi, afin de délimiter le champ de l'étude, le critère « taille de l'entreprise » a été défini. La fourchette de 1 à 19 salariés a ainsi été retenue.

LES ENTREPRISES ARTISANALES DU BTP

Avec 419 486 entreprises, 630 994 salariés et 55 334 apprentis, les entreprises artisanales du BTP occupent une place privilégiée dans l'économie française. Ces entreprises de moins de 20 salariés représentent 98 % des entreprises du BTP ainsi qu'un chiffre d'affaires annuel de plus de 82 milliards d'euros. Le BTP est marqué par une grande diversité de métiers, des situations de travail variées et souvent éphémères et un environnement économique, réglementaire et normatif en perpétuelle évolution.

LES CHEFS D'ENTREPRISE ARTISANALE DU BTP

À leurs têtes, les chefs d'entreprise artisanale ont de nombreux rôles à jouer. En plus d'être gestionnaire, manager, s'occuper de l'administratif, être à la production sur le chantier ou dans l'atelier, ils doivent être attentifs à l'environnement au sein duquel ils évoluent (évolutions techniques, normatives, réglementaires, ...) et être en recherche constante de nouveaux marchés pour assurer le maintien et le développement de leur entreprise.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANTILLON

702
RÉPONDANTS

TAILLE DE L'ENTREPRISE

Nb de salariés	Nb	%
Aucun salarié	121	17%
1 à 5 salariés	353	50%
6 à 9 salariés	123	18%
10 à 19 salariés	105	15%
Total général	**702**	**100%**

STATUT DU RÉPONDANT

Statut	Nb	%
Chef d'entreprise	550	78%
Conjoint(e) d'artisan	96	14%
Autre	56	8%
Total général	**702**	**100%**

ÂGE DU RÉPONDANT

Age	Nb	%
Moins de 31 ans	13	2%
Entre 31 et 40 ans	107	15%
Entre 41 et 50 ans	236	34%
Entre 51 et 60 ans	295	42%
Plus de 60 ans	51	7%
Total général	**702**	**100 %**

ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

Activité(s)	Nb	%
Carrelage	13	1,9%
Charpente	42	6,0%
Couverture	53	7,5%
Électricité	75	10,7%
Maçonnerie	111	15,8%
Menuiserie	116	16,5%
Métiers de la pierre	7	1,0%
Paysage	10	1,4%
Peinture-revêtements	58	8,3%
Plâtrerie plaques	30	4,3%
Plomberie-chauffage	133	18,9%
Serrurerie métallerie	22	3,1%
Travaux publics	29	4,1%
Vitrerie-miroiterie	3	0,4%
Total général	**702**	**100%**

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

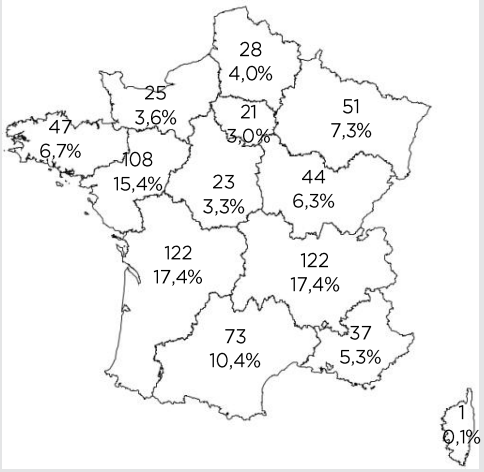

SEXE DU RÉPONDANT

Sexe	Nb	%
Homme	497	71%
Femme	205	29%
Total général	**702**	**100%**

ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Adhérence	Nb	%
Oui	661	94%
Non	41	6%
Total général	**702**	**100%**